

Gouvernance économique pour l'Euroland

Recommandation de la Commission Economique et Sociale
et de la Commission Monétaire
adoptée par le Conseil Central de Bruxelles (2 décembre 2011)

I. La Commission Économique et Sociale et la Commission Monétaire de la Ligue Européenne de Coopération Économique, réunies à Bruxelles le 1^{er} décembre 2011, ont fait les **constatations** suivantes:

a) La brutale aggravation de la crise financière, issue des craintes (souvent irrationnelles) des marchés quant à la capacité des pays de la zone euro de faire face à un endettement excessif, menace aujourd'hui la stabilité et la croissance jusque dans les pays du cœur de la zone euro. Atteignant une dimension systémique, elle risque de conduire de nombreuses institutions financières à la faillite et d'être à l'origine d'une récession mondiale.

b) Il est patent que les mécanismes d'alerte qui auraient dû empêcher une telle situation de se produire n'ont pas fonctionné: d'un côté, les gouvernements ont choisi de violer les règles du Pacte de stabilité et de croissance qu'ils avaient eux-mêmes posées, en tolérant sans réagir des déficits budgétaires excessifs, voire des arrangements; de l'autre, les opérateurs de marché n'ont pas valorisé correctement l'écart de risque entre les pays les plus et les moins performants de la zone, maintenant les "*spreads*" à des niveaux anormalement faibles, avant de les pousser aujourd'hui à des niveaux anormalement élevés. De même, les agences de notation ont longtemps maintenu des cotations trop favorables, avant de s'engager récemment dans des dégradations de notes en cascade qui aggravent la situation des pays touchés. Dans la période actuelle, les évaluations négatives, renforçant les anticipations déjà spontanément pessimistes, présentent un caractère nettement "auto-réalisateur".

c) Un certain nombre des mesures correctrices récemment mises en place présentent un caractère pro-cyclique marqué, tendant à aggraver la crise au lieu de la résoudre. Il en est ainsi de l'adoption de valorisations comptables reposant sur des valeurs de marché ("*fair value*") devenues non-fiables, comme des nouvelles règles de fonds propres et de liquidité, qui contraignent le secteur financier à restreindre ses crédits et à renforcer ses capitaux permanents dans la période qui s'y prête le moins. De façon analogue, lorsque les plans de rigueur mis en place par les gouvernements ne préservent pas suffisamment l'investissement, la chute des recettes publiques risque d'anéantir tous les efforts faits pour redresser les budgets en réduisant la dépense publique.

d) La correction des dérèglements macro-économiques à l'origine de la crise de la "dette souveraine" (déficits publics de 7% du PIB en moyenne européenne en 2010, hausse rapide de l'endettement atteignant 80% du PIB en moyenne européenne, dérapage des pays "périphériques") a commencé sérieusement dans plusieurs pays de la zone euro. Cependant, la réussite de ces efforts est compromise par le ralentissement économique en cours, qui aggrave l'effet récessionniste des plans de rigueur et risque de rendre le fardeau insupportable. Ceci sera d'autant plus vrai si l'opinion publique a le sentiment d'une répartition injuste des efforts. De plus, le fait que tous les pays de l'UE s'efforcent au même moment de réduire leurs déficits et

d'accroître leurs exportations entraîne une sorte de "multiplicateur d'austérité" aux effets perniciox, les efforts de chacun accroissant les problèmes des autres.

II. Face à cette situation dangereuse pour la cohésion et pour l'avenir même de l'Union européenne, les Commissions économique et sociale et monétaire de la Ligue formulent les **recommandations** suivantes:

Dans l'immédiat:

1. **Renforcer le Pacte de stabilité et de croissance.** La Ligue endosse les propositions de la Commission européenne tendant à resserrer les critères de déficit et les élargir à d'autres aspects. Il faut éviter les dérapages de 2003/2005 par une contrainte juridique accrue, y compris l'intervention de la Cour de Justice européenne. Les sanctions financières (sur les Fonds structurels par exemple) ou politiques doivent aussi être renforcées. Il est aussi souhaitable d'introduire des indicateurs de convergence/divergence prédictifs plus efficaces.
2. **Instaurer la "règle d'or".** Chaque pays de l'UE devrait s'engager à faire voter d'ici trois ans une règle à valeur constitutionnelle prohibant les déficits (solde primaire positif). Cette règle doit toutefois s'entendre sur la durée d'un cycle économique, pour éviter un blocage en cas de forte crise conjoncturelle.
3. Poursuivre le travail de fond pour **améliorer la compétitivité** de nos pays et flexibiliser nos économies par des réformes structurelles (cf résolution de la Ligue du 28 juin dernier). Donner dans les arbitrages budgétaires la plus grande place possible aux investissements porteurs d'avenir, à la recherche et à l'innovation afin de préserver les chances de croissance.
4. Prendre davantage en compte dans les **nouvelles régulations financières** la nécessité d'éviter les effets procycliques qui entraveraient la reprise des économies européennes, et de permettre un financement suffisant des entreprises.
5. **Calmer les marchés**, par:
 - a) l'intervention (au moins annoncée) de l'Eurosystème sur le marché des dettes souveraines pour faciliter le fonctionnement du marché et limiter les "*spreads*" excessifs par le rachat (avec ou sans stérilisation) de dettes souveraines sur le marché secondaire. Un soutien indirect pourrait éventuellement être envisagé à travers le FMI.
 - b) un engagement ferme et convaincant de réaliser un progrès décisif de l'intégration européenne, qui suppose l'acceptation par les pays les plus réticents de nouveaux partages ("*pooling*") partiels de souveraineté.
6. Prendre rapidement l'engagement clair de conduire des **réformes institutionnelles** pour sauvegarder l'unité de la zone euro et de l'UE. Dans ce but, un "Ministre des Finances européen", membre de la Commission européenne et doté des pouvoirs nécessaires pour faire respecter les règles du pacte de Stabilité et de croissance renforcé, présiderait à la fois le Conseil Eco/fin et le Conseil compétitivité. L'avenir devrait être organisé par un Pacte politique si possible à 27, sinon à 17, ou à moins (coopérations renforcées, approche pays par pays type Schengen).
7. Emettre des emprunts communs européens (**eurobonds**, ou "*stability bonds*") en contrepartie des engagements précités. Différentes propositions concrètes ont été avancées, notamment par un groupe au sein de la Ligue (bons à deux ans) parmi lesquelles la Ligue estime qu'il faut privilégier des engagements conjoints

et solidaires (*joint and several*) de tous les Etats-membres de la zone euro. Certaines versions de cette opération, comme la proposition sur les bons à deux ans, doivent pouvoir être conduites sans révision des Traités. Une Agence de la dette européenne devrait être établie dès que possible; elle pourrait déboucher ensuite sur la création d'un Fonds monétaire européen.

A terme:

8. Mettre en place un **budget européen significatif**, afin de pouvoir conduire une politique économique proactive et promouvoir la compétitivité en finançant (en partenariat avec la BEI) les grandes infrastructures, l'innovation et la R&D. Cela suppose de relever le plafond excessivement bas (1,1% du PIB) fixé par les Etats-membres au budget européen. Il est aussi nécessaire de mettre en place de véritables ressources propres européennes allant directement au budget commun, telles une taxe sur les opérations financières si elle est décidée, la taxe carbone et/ou une TVA communautaire.
9. Faire de la **fiscalité** un domaine des politiques communes. Aucun progrès réel ne sera possible sans que soit enfin abandonnée la règle de l'unanimité pour les décisions dans ce domaine – ce qui peut être fait par une décision unique prise à l'unanimité par les Etats-membres. Il serait souhaitable de mieux harmoniser les bases fiscales (assiette des prélèvements), pour l'imposition des entreprises, de la consommation, du patrimoine, de l'énergie, et de resserrer les fourchettes de taux, voire d'unifier ces taux pour certaines taxes.
10. Enfin, un **volet démocratique** est indispensable: on ne peut pas faire une réforme de fond à la sauvette, ni laisser les citoyens à l'écart d'une construction perçue comme technocratique. Les questions d'une nouvelle Convention, d'un référendum populaire (mais à l'échelle européenne et pas pays par pays), et/ou de la conduite d'élections européennes le même jour dans chaque pays sont posées. Un renforcement concomitant des pouvoirs de la Commission européenne et des pouvoirs du Parlement européen paraît nécessaire. Il serait aussi souhaitable de constituer des commissions consultatives conjointes entre parlementaires nationaux et européens sur les questions économiques et financières.
